

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2023

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	450 607 \$
Service d'aqueduc	48 875 \$
Service d'égout	11 211 \$
Service boues de fosses septiques	7 973 \$
Service d'ordures et collecte sélective	60 707 \$
Paiements tenant lieu de taxes	17 070 \$
Transferts	263 396 \$
Services rendus	49 359 \$
Imposition de droit	25 300 \$
Intérêts	8 050 \$
Autres revenus	<u>15 800 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	958 348 \$

INVESTISSEMENT

Transfert-Hygiène du milieu	701 075 \$
Transfert- Aménagement, urbanisme et développement	<u>92 871 \$</u>
	793 946 \$

TOTAL DES REVENUS

1 752 294 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	274 632 \$
Sécurité publique	97 209 \$
Transport	297 552 \$
Hygiène du milieu	129 386 \$
Aménagement, urbanisme et développement	18 566 \$
Loisirs et culture	124 168 \$
Frais de financement	<u>1 075 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	942 588 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation-Transport	78 800 \$
Immobilisation- Hygiène du milieu	701 075 \$
Immobilisation- Bâtiment	<u>29 831 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	779 875 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 752 294 \$

TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 fut adopté par le règlement 207-2022 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 02 décembre 2022.

- Taxe foncière : monte à 1,12\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc demeure à 227\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout demeure à 101\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines demeure à 60\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau demeure à 100\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique demeure à 67,00\$ pour les résidents permanents et demeure à 33,50\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
 - Pour le service permanent, la taxation monte à 234\$,
 - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation monte à 117\$,
 - Pour les ICI, la taxation monte à 500\$,
 - Pour les fermes, la taxation monte à 325\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 75 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 424.50\$.